



**SIRDOMDI**  
**SYNDICAT MIXTE POUR**  
**LA COLLECTE ET**  
**LE TRAITEMENT DES**  
**ORDURES MENAGERES**

Maison de Pays  
BP 50048 -  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tél : 02 41 71 77 55  
Fax : 02 41 71 77 01  
sirdomdi@paysdesmauges.fr  
www.sirdomdi.com

## FOURNITURE AU SIRDOMDI DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Procédure adaptée

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

C.C.T.P

Maîtrise d'ouvrage

**SIRDOMDI**

Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés  
de la Région de Beaupréau

Objet du marché : Fourniture au SIRDOMDI de composteurs individuels

## Article 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de composteurs individuels en plastique afin d'assurer la promotion du compostage individuel sur le territoire du SIRDOMDI.

La commande sera de 1000 composteurs individuels en plastique, la contenance doit être comprise entre 300 et 400 litres.

## Article 2 – DESCRIPTIF

### 2.1 Description des fournitures

#### *Composteurs en plastique*

Les composteurs individuels en plastique auront une capacité comprise entre 300 et 400 litres.

Les composteurs individuels seront fabriqués en matière plastique comportant au minimum 20 % de plastique recyclé (Polyéthylène Haute Densité...) et devront répondre aux exigences suivantes :

- Bonne résistance aux ultraviolets, aux intempéries, aux manipulations et aux chocs ;
- Facilité de montage : Le montage des composteurs sera facile et sans visseries

Les composteurs permettront une régulation de l'humidité et une aération pour faciliter un « bon » compostage : chaque composteur sera muni d'un couvercle pour l'introduction des déchets fermentescibles, d'un système d'aération pour permettre la dégradation aérobie des déchets et d'une trappe ou d'un système équivalent afin de permettre le prélèvement du compost.

Les composteurs seront livrés « prêts à monter », sans outils, et accompagnés de leur notice explicative de montage.

Le candidat joindra à son offre un descriptif technique des produits proposés, annexe à l'acte d'engagement, en particulier le conditionnement des composteurs (nombre par palettes).

## Article 3 - CONFORMITE AUX NORMES

Les matériaux et produits fabriqués doivent être conformes aux normes homologuées ou réglementairement en vigueur au moment de la signature du marché. Le SIRDOMDI se garde la possibilité de demander des échantillons.

Les composteurs proposés répondront à la **norme NF environnement** ou toute autre équivalente sous réserve que le candidat atteste par tout moyen à sa convenance de cette équivalence. Chaque candidat devra fournir, le cas échéant, au maître d'ouvrage l'attestation de conformité à la norme.

## Article 4 – GARANTIE

La fourniture est garantie contre tout vice de fabrication ou défaut de matière et devra répondre aux normes françaises ou européennes.

Une garantie décennale doit être donnée pour les composteurs.

Les procès verbaux de contrôles de la qualité des matériels devront être joints à l'offre.

Les certificats d'homologation de la fourniture ainsi que le rapport d'essai correspondant devront être joints à l'offre avec leur traduction en langue française certifiée fidèle à l'original.

Le SIRDOMDI se réserve le droit de faire effectuer des essais par un laboratoire agréé. La dépense sera à la charge du fournisseur, s'il est constaté que la qualité du matériel livré ne répond pas aux exigences du présent cahier des charges.

## Article 5 - LA COMMUNICATION

Un document expliquant à l'utilisateur le fonctionnement du composteur devra être fourni avec chaque composteur. Un modèle de ce document devra être remis dans l'offre.

Chaque document sera identifié SIRDOMDI.

## Article 6 - LIVRAISON

### 5.1 Conditionnement

Les composteurs devront être livrés en kit sur palette. Les palettes ne devront pas être trop hautes et devront être très bien filmées pour éviter toute chute d'objet. Chaque composteur est par ailleurs individuellement emballé (filmé ou attaché par des liens solides).

### 5.2 Livraisons

Les composteurs seront à livrer au bâtiment de stockage du SIRDOMDI, rue Pierre et Marie Curie à Beaupréau (49).

### 5.3 Conditions de livraison

Le titulaire devra préciser dans son offre le système de livraison retenu (mode de transport, nombre de composteurs par palettes...).

Le déchargement des palettes sera effectué par le personnel du SIRDOMDI. Le bâtiment de stockage du SIRDOMDI est équipé d'un quai de déchargement.

Le SIRDOMDI devra être prévenu 48 heures à l'avance, **pour la confirmation de la date et de l'heure de livraison**, par téléphone au 02 41 71 77 55, par fax au 02 41 71 77 01 ou par mail à sirdomdi@paysdesmauges.fr.